

## Conditions générales de facturation : 2026-01-01

Les factures du Centre Hospitalier EpiCURA sont établies et présentées conformément à la réglementation de l'INAMI. L'échéance de toute facture est de 15 jours après réception à dater du 3<sup>ème</sup> jour ouvrable après la date d'envoi, sauf accord préalable pour un échelonnement avec le service contentieux.

À défaut de paiement dans les 15 jours de la réception à dater du 3<sup>ème</sup> jour ouvrable après la date d'envoi de la facture, celle-ci fera l'objet d'un rappel sans frais. À l'échéance de ce rappel le montant impayé sera majoré d'un montant forfaitaire de 5 euros à titre de frais administratifs. À l'issue des relances amiables, après 15 jours, le montant sera confié à une société de recouvrement qui appliquera les frais légaux en la matière :

- d'un montant forfaitaire :

- De 20 € si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 €
- De 30 € augmentés de 10% sur la tranche de 150,01 € à 500 €
- De 65 € augmentés de 5% sur la tranche de 500,01 € avec un maximum de 2000 €

- et des intérêts de retard calculés au taux directeur majoré de huit points de pourcentage visés à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Ces intérêts sont calculés sur la somme restant à payer.

Tous les frais de recouvrement judiciaire seront mis à charge de la partie qui aura été déboutée. Ces frais seront calculés conformément à l'Arrêté Royal du 30/11/1976 fixant le tarif des actes accomplis par les huissiers de justice en matière civile et commerciale ainsi que celui de certaines allocations.

Pour être valable, tout paiement bancaire doit impérativement reprendre exactement les références figurant dans la zone de communication du virement de la facture. Faute de quoi, le paiement ne pourra être identifié et la procédure de recouvrement sera activée. En cas d'activation de la procédure de recouvrement, les données à caractère personnel vous concernant qui sont nécessaires aux fins de la récupération de nos créances (coordonnées de contact : noms, adresses, téléphone, mails,... et coordonnées de facturation : numéro de référence, date, montants, paiements,...) seront communiquées à notre société de recouvrement et conservées par celle-ci pour la durée nécessaire à la récupération des montants dus. Ces mêmes données à caractère personnel pourront également, dans cette même finalité de récupération de nos créances et dans le respect du critère de nécessité matérielle et temporelle, être communiquées à l'ensemble de ses sous-traitants (call-center, agents de recouvrement, avocats, huissiers,...) dans le respect de la loi sur la protection des données.

Si le solde de la facture est en votre faveur, celui-ci vous sera remboursé par virement bancaire sous déduction de tout montant dû au Centre Hospitalier EpiCURA.

Les réclamations inhérentes au contenu de la facture doivent être formulées par écrit et adressées au service Contentieux du Centre Hospitalier EpiCURA accompagnées des pièces justificatives de la contestation. Le renvoi de la facture seule ne constitue pas une contestation. Vous disposez pour ce faire de deux mois après réception de la facture. L'absence de contestation implique l'acceptation de la facture ainsi que des conditions générales de paiement qu'elle mentionne.

A défaut pour le CH EpiCURA de répondre ou de rembourser les montants éventuellement dus au patient dans un délai d'un mois, à dater de la réception de votre réclamation, une indemnité forfaitaire de 10 € sera à charge de l'établissement si le montant à rembourser ou à payer est inférieur ou égal à 50 €. Si le montant à rembourser ou à payer est supérieur à 50 €, le montant de l'indemnité forfaitaire est porté à 20 €.

Nous demandons aux patients étrangers d'effectuer leur paiement par virement international avec les références suivantes :

code IBAN: BE11 7320 0720 6848

code BIC: CREGBEBB

Les chèques ne sont plus acceptés.

Veuillez adresser vos éventuelles réclamations, par voie postale à

C.H. EpiCURA Service Contentieux

rue Louis Caty, 136

7331 Baudour

Ou par mail à contentieux@epicura.be